

Changement climatique : préparer la forêt pour construire demain



– L Л D R O M F – LE DÉPARTEMENT



COFOR: association des communes forestières

CNDB: Comité National pour le Développement du Bois

CRPF: centre régional de la propriété forestière

FIBOIS Ardèche-Drôme : interprofession de la filière bois Ardèche-Drôme **GIEEF :** groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

INPI: Institut national de la propriété industrielle,

ONF: office national des forêts

PEFC: Programme Européen des Forêts certifiées

PNR: parc naturel régional **PSG:** plan simple de gestion



Le 6 décembre 2013 se tenaient à Eurre les 3^{es} assises Sud Rhône-Alpes de la filière forêt-bois sur le thème « **Changement climatique : préparer la forêt pour construire demain** ».

Organisées par les Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, en collaboration étroite avec FIBOIS Ardèche-Drôme et l'appui technique du CRPF et de l'ONF, elles ont rassemblé près de 180 participants : propriétaires forestiers, professionnels issus de tous les maillons de la filière, institutionnels, sans compter de nombreux élus drômois et ardéchois.

A l'issue de ces rencontres, des engagements ont été pris par les deux Départements et par les acteurs de la filière.

Les travaux spécifiques sur le sujet du changement climatique et les forêts dromardéchoises qui en ont découlé sont retracés dans une plaquette dédiée « Actions 2015-2017 sur le changement climatique en Ardèche-Drôme ».

D'autres engagements en faveur de la filière avaient été annoncés et se sont concrétisés ; d'autres initiatives ont également vu le jour depuis 2013 dans le cadre des Plans forêt-bois ardéchois et drômois.

C'est l'objet de ce recueil dont la vocation est de vous présenter, sans en rechercher l'exhaustivité, des réalisations concrètes, des actions menées en faveur de la mise en gestion durable de la forêt, de la construction et de la réhabilitation en bois, des savoir-faire locaux et de l'utilisation du bois local, ainsi que les dynamiques et projets collectifs associés.

Bonne découverte!

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ET MOBILISER LA RESSOURCE LOCALE

Les Départements d'Ardèche et de Drôme se sont engagés en clôture des 3es assises à poursuivre les accompagnements en faveur du regroupement des propriétaires forestiers privés pour la gestion, la mobilisation durable de la ressource et la production de bois d'œuvre (aides aux opérations de restructuration foncière, appui au développement d'ASLGF avec plan simple de gestion concerté...).

La filière, elle, s'était engagée à accroître la surface forestière dotée de documents de gestion durable, assortis de démarches de certification de type PEFC. Cette mise en gestion durable de la forêt a effectivement progressé ces dernières années. Les données actualisées sont consultables dans l'Etat des lieux économique de la filière forêt-bois – version 2017.



En Ardèche, une aide incite les collectivités à constituer des domaines forestiers publics :

En Ardèche, la forêt des collectivités territoriales représente 16 500 hectares, soit environ 5 % de la surface forestière départementale. Cette proportion est très faible en comparaison aux autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (12 % en Drôme, 44 % en Savoie).

Pourtant, les communes et les intercommunalités ont un rôle déterminant à jouer dans la gestion durable des forêts.

Face à ce constat, le Département de l'Ardèche a mis en place un **dispositif financier pour aider les collectivités à constituer un patrimoine forestier** (agrandissement ou création).

L'Association des communes forestières favorise sa diffusion et est à la disposition des collectivités pour les aider dans le montage du dossier de demande de subvention. L'Office national des forêts est également régulièrement sollicité pour apporter son expertise.

Depuis 2013, 6 collectivités ont bénéficié de ces aides financières (près de 110 000 € d'aides attribuées pour 98 hectares acquis et désormais bénéficiant d'un document de gestion durable et d'une certification PEFC) ; 3 autres dossiers sont en cours.



Inauguration de la Forêt communale de Ailhon

Le plus bel exemple demeure celui de la **commune d'Ailhon** qui en 3 années en mobilisant les aides départementales, a constitué une forêt publique. En 2015, la commune a acquis ses premières parcelles forestières et le 23 mars 2017 une nouvelle forêt communale pour l'Ardèche (fait assez rare!) a été inaugurée avec près de 50 ha désormais gérés par l'ONF, dotés d'un aménagement et d'une certification PEFC.

Les associations de communes forestières d'Ardèche et de Drôme, soutenues par les deux Départements, portent les intérêts des collectivités en matière de filière forêt-bois. Elles sont force de propositions dans l'élaboration des politiques forestières et font reconnaître le rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général. Elles mènent notamment des actions de formation/information, autour du foncier, du bois construction, du bois énergie, de la mobilisation des bois tout particulièrement sur le réseau communal et accompagnent les élus dans leurs projets liés à la forêt et au bois.

Les COFOR26 fédèrent 41 communes, pour la grande majorité propriétaires de forêts publiques (39 sur 41) ; ces 41 communes représentent ainsi 21 400 ha soit 57 % des forêts communales de la Drôme.

Les COFOR07 comptabilisent 125 adhérents, dont 118 communes, 3 communautés de communes, le Département et 3 «territoires» (Pays Ardèche méridionale, syndicat mixte de la montagne ardéchoise, PNR des Monts d'Ardèche). 36 communes adhérentes sont propriétaires de forêts publiques ; ces 36 communes représentent ainsi 5 055 ha soit 35 % des forêts communales de l'Ardèche.

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ET MOBILISER LA RESSOURCE LOCALE

La poursuite des soutiens des Départements pour le développement d'ASLGF avec mise en œuvre de documents de gestion forestière durable

L'ASLGF (association syndicale libre de gestion forestière) est un outil pour gérer activement la forêt sur le long terme (15-20 ans) et accroître ainsi la mobilisation des bois dans un esprit économique et écologique. Les parcelles adhérentes à l'ASLGF bénéficient d'un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté qui a pour objectif principal la mise en œuvre d'une gestion durable, patrimoniale, paysagère, rentable et multifonctionnelle de la forêt. Il définit, pour les 15 à 20 prochaines années, les travaux à effectuer sur chacune des parcelles concernées. Éclaircies, coupes raisonnées et régulières, créations de pistes puis vente du bois au meilleur prix sous certification PEFC, tout est mis en œuvre pour valoriser le patrimoine des propriétaires. Ces coupes et travaux sont activés par un gestionnaire forestier professionnel, nommé par l'ASLGF.

L'animation sur les territoires pour mobiliser et regrouper les propriétaires est assurée par le CRPF 07-26.



Le Département de l'Ardèche apporte une aide directe au démarrage des ASLGF

(notamment prise en charge des frais de rédaction du PSG concerté, des premiers avenants et de la certification)

Le Département a attribué 48 000 € de subventions sur son $2^{\hat{e}me}$ Plan forêt-bois (2013/2017).

Ainsi de 2013 à 2017 : 4 nouvelles ASLGF ont été soutenues par le Département ; la première aidée en 2013 « l'ASLGF des Cévennes ardéchoises » a même bénéficié d'une $2^{\dot{e}me}$ aide en 2015 pour son premier avenant au PSG. Cette ASLGF a été labellisée GIEFF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) en novembre 2015, le premier de France ! le PSG concerté initial et son avenant prévoient une valorisation de plus de 5000 m³ de bois par an.

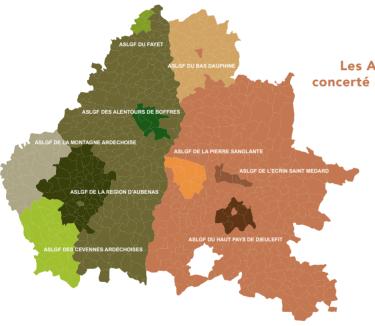




Le Département de la Drôme

Depuis les dernières Assises de 2013, 2 ASLGF ont été nouvellement créées, représentant 562 ha de forêt nouvellement intégrés.

Au total, le département compte 4 ASLGF dont 2 avec des Plans simples de gestion et 2 (Haut Pays de Dieulefit et Bas Dauphiné) en cours de labellisation GIEEF, soit 1 863 ha de forêt regroupées durablement et 130 propriétaires adhérents.



Les ASLGF en Drôme avec PSG concerté agréé (données mai 2017)

> **ASLGF** DU BAS-DAUPHINÉ \rightarrow 726 ha \rightarrow 81 adhérents

ASLGF DE LA PIERRE SANGLANTE \rightarrow 508 ha \rightarrow 29 adhérents

ASLGF DE L'ECRIN ST MÉDARD \rightarrow 300 ha \rightarrow 30 adhérents

ASLGF DU HAUT PAYS DE DIEULEFIT \rightarrow 776 ha \rightarrow 34 adhérents

Les ASLGF en Ardèche avec PSG concerté agréé ou en cours (données mars 2017)

ASLGF DU FAYET (relancée en 2012, a intégré partie de celle de Crapanne en 2016) → 349 ha → 56 propriétaires

ASLF DES ALENTOURS DE BOFFRES (créée en décembre 2016) → 388 ha → 24 propriétaires

ASLGF DE LA RÉGION D'AUBENAS (créée en novembre 2013) \rightarrow 244 ha \rightarrow 45 propriétaires

ASLGF DES CÉVENNES ARDÉCHOISES (créée en juin 2013) → 1374 ha → 103 propriétaires

ASLGF DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE (créée en juillet 2016) → 539 ha → 43 propriétaires



DÉVELOPPER LA RÉHABILITATION EN BOIS

Dans le cadre du programme triennal 2015 – 2017 de développement et promotion de la filière bois, soutenu par les deux Départements, l'interprofession Fibois a organisé de nombreuses rencontres professionnelles en s'inscrivant principalement dans deux dynamiques départementales : les 5 à 7 de l'éco-construction en Ardèche et les Rendez-vous pro de l'Architecture et de la construction durable en Drôme. Une **conférence sur la place du matériau bois dans la réhabilitation** a été ensuite organisée le vendredi 28 octobre 2016.

Au programme:

des retours d'expérience

- → **en France**, sur des opérations de réhabilitation, avec 2 experts du CNDB ;
- → en Suisse, sur le développement de systèmes constructifs. L'intervenante, Lucie Mérigeaux (responsable du service technique Cedotec Office romand de Lignum) a permis de partager une expertise technico économique pointue sur l'extension et la surélévation, en réhabilitation du bâti.

Cette conférence a permis de mobiliser 36 professionnels, des charpentiers/constructeurs bois, des architectes et bureaux d'études, mais aussi des scieurs. Elle a permis d'amorcer la réflexion et motiver les professionnels pour participer activement au groupe sur la réhabilitation bois qui a été lancé en janvier 2017 par l'interprofession.

DÉVELOPPER LA RÉHABILITATION EN BOIS





Les assises de 2013, au travers de l'exemple Suisse et des discussions en atelier dédié, ont démontré l'intérêt technique et économique de la réhabilitation avec le matériau bois (surélévation, extension, isolation thermique extérieur) et bien sûr l'intérêt vertueux d'utiliser un matériau renouvelable à faible impact écologique (très peu d'énergie grise).

Au travers du programme triennal 2015-2017, les deux Départements de Drôme et Ardèche et FIBOIS ont lancé une réflexion avec les entreprises locales qui a abouti à la création d'un groupe de travail autour du sujet de la valorisation du bois dans la réhabilitation. L'objectif retenu étant de regrouper différents corps de métiers dans le but de promouvoir les solutions bois dans la rénovation de maisons individuelles. Le groupe d'entreprises a officiellement vu naissance en juin 2017 sous le nom de RENOV'BOIS

À l'heure actuelle RENOV'BOIS c'est :

- → **Un groupe** avec 18 entreprises (9 charpentiers/constructeurs bois, 4 cabinets d'architecture et 5 scieries)
- → **Une marque collective** déposée à l'INPI garantissant des engagements de qualité.

Le rôle de FIBOIS est :

- → D'aider à la réalisation d'une communication sur le marché de la réhabilitation en bois,
- → De faire le lien entre les clients touchés par cette communication avec les entreprises du groupe de manière individuelle en fonction du secteur d'activité de chacune.
- → De favoriser l'utilisation de circuits courts et le bois local en intégrant les scieries locales dans le groupe.

Pour le client final, l'offre de rénovation proposée lui permet de « redonner de la valeur à sa maison par rapport au marché de l'immobilier » en :

- → Gagnant des m²
- → Améliorant le confort et les performances thermiques,
- → Modernisant l'existant.





Grâce aux actions engagées sous le programme bi-départemental Drôme-Ardèche, des groupes d'entreprises ont pu être constitués par l'interprofession pour développer des produits utilisant les savoir-faire et les bois locaux (Bois Massif Reconstitué, vêtures, aménagement extérieur ...). Des projets impliquant des groupes d'entreprises et acteurs locaux ont pu être déposés auprès des fonds de Massifs (Massif Central pour l'Ardèche et Massif Alpin pour la Drôme). Certains sont finalisés d'autres sont en cours. A titre d'exemple ci-après le projet porté dans le cadre de la Convention du Massif Alpin qui s'est finalisé en 2014.



Production locale de Bois Massif Reconstitué sur le Massif Alpin

Cette action a regroupé des professionnels de la scierie (5 dont une d'Ardèche) des charpentiers (4 dont un d'Ardèche) et un fabricant de lamellé-collé pour produire et commercialiser une offre en bois massifs reconstitués sur liste avec des essences de bois locales (sapin, épicéa et douglas) des Alpes, sur circuit court (150 km maxi) et certifiée bois des Alpes. Elle a permis de réaliser les études nécessaires pour la production (étude sur le séchage et le classement mécanique des bois) et faire des tests de conformité des produits. Les études techniques réalisées et les 100 m³ de BMR tests qui ont pu être produits ont permis de prouver la faisabilité de la production locale. Depuis plusieurs bâtiments ont pu être réalisés en BMR locaux par des entreprises du groupe, sur Drôme et Ardèche (restaurant d'entreprises de Rovaltain, locaux de la CCI de l'Ardèche à Privas, groupe scolaire de Montpezat, collège de Beaumont les Valence, ..).



SOUTENIR LES ENTREPRISES, LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET L'UTILISATION DU BOIS LOCAL

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche s'étaient engagés à soutenir les entreprises lors de leur projet d'investissement, de l'exploitation forestière à la transformation des bois.

Depuis 2013, ces derniers ont soutenu respectivement 12 projets en Ardèche et 25 en Drôme avec une ambition : l'augmentation de la productivité des entreprises et le développement de produits à forte valeur ajoutée.

Pour le Département de l'Ardèche, cela représente une contribution financière de 293 000 € de subvention ayant levé 214 000 € d'autres financements publics pour $4,4M \in d$ 'investissement au total de la part des entreprises de la filière.

Pour le Département de la Drôme, cela constitue un accompagnement financier à hauteur de $800\ 000\ \in$ en faveur des entreprises drômoises ayant permis de lever 1,7 millions d'euros de financements publics complémentaires, pour 5.8 millions d'euros d'investissement de la part des entreprises.

En DRÔME



Beaumont-lès-Valence, construction du 1^{er} Collège certifié Bois des Alpes, bois local issu de forêts gérées durablement, et financé par le Département

Le collège est un exemple concret de la politique de soutien du Conseil départemental à la filière bois. En interne, cette politique est marquée par une volonté forte d'intégrer la filière bois dans les politiques publiques (enseignement, routes, bâtiments, économie, environnement). Pour le Département, c'est donc un investissement de 21,4 M€ qui a été dédié au Collège de Beaumont-lès-Valence.

Environ 1 000 m³ de bois certifié Bois des Alpes ont été utilisés pour la construction. Un « collège nouvelle génération », performant, environnemental et économe, bâtiment passif),anticipant la réglementation thermique 2020, assurant aux élèves un confort d'usage, une fonctionnalité et une performance pédagogique optimale. Outre sa structure en bois, le bois déchiqueté assure le chauffage du site avec un appoint gaz, et l'énergie solaire est largement utilisée avec 240 m² de panneaux photovoltaïques, et du solaire thermique pour l'eau chaude des logements.

Située dans le massif forestier des Chambarans, la scierie Vallet Frères est spécialisée dans la transformation d'essences feuillues, telles le châtaigniers et le robinier faux acacia, présentant des qualités intéressantes pour l'industrie du piquet (bois imputrescibles). Elle transforme annuellement 18 000 m³ de bois ronds en piquets (ronds, sciés, fendus), en bois énergie (bûche, déchiqueté) et en petits sciages.

Un investissement dans une ligne complète de production de ganivelles a été réalisé en 2016 et 2017. Cet investissement permettra l'embauche de 2 salariés.

L'entreprise valorisera ainsi un volume supplémentaire de 700 à 800 m³ de châtaignier par an pour cette production sur du petit bois de châtaignier et offrira ainsi une alternative au bois énergie.

Investissements: 663 008 €

Aides publiques : 200 000 € dont Aide du Département de la Drôme : 50 000 €

Une aide spécifique pour la construction de bâtiments publics en bois : le Plus Bois Collectivités

La transition énergétique pour la croissance verte vise la performance énergétique et la performance environnementale des bâtiments. La filière forêt-bois y a toute sa place. Aussi, le Département de la Drôme a décidé d'inciter les collectivités à construire en bois local, avec un bonus représentant de 10 à 25 % du lot bois présent dans le projet. Par bois local, on entend un bois issu de massifs forestiers de Drôme ou d'Ardèche, mais aussi de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de ses départements limitrophes. Cela vaut pour de la construction, rénovation ou extension de bâtiments, ainsi qu'aux ouvrages d'art et d'aménagements extérieurs couverts (ponts, passerelles, kiosques...).



Le groupe scolaire intercommunal du SIVOS de la Haute-Herbasse (commune de Miribel – 26)

Projet de 3 761 458 € - Labellisation BEPOS Effinergie + Niveau E4/C1 - 170 m³ de bois local. Une aide de 100 000 € du Département de la Drôme sur le bonus bois, en plus de l'aide aux territoires délivrée dans le cadre des dotations cantonales.







La Scierie du Varlet à Lablachère



Cette unité artisanale, installée sur la commune de Lablachère depuis 2002 comme scieur mobile, a engagé en 2016 un programme de développement ambitieux au regard de sa taille, articulé autour de l'acquisition d'une nouvelle ligne de sciage et d'équipements de post-transformations, en particulier d'un séchoir, d'une raboteuse 4 faces qui lui permettent d'apporter un meilleur service à ses clients charpentiers et particulier. Axé sur la transformation des essences locales (douglas, châtaignier), la scierie propose aujourd'hui des produits de meilleures qualités, à plus forte valeur ajoutée, et applique une démarche de circuit court. Son positionnement marché, ses nouveaux équipements et son savoir-faire se traduisent par une augmentation régulière et significative de son activité. Stéphane THYS, gérant de cette entreprise, souhaite poursuivre en 2017 le développement de son entreprise et de nouveaux investissements sont envisagés ainsi que le recrutement d'un salarié.

La commande publique, levier en faveur de l'intégration du bois

La commande publique départementale et le soutien aux collectivités qui portent des projets de construction en bois ou de chauffage bois, étaient deux autres axes des engagements de 2013.

L'objectif était de faire émerger une demande, le plus souvent sur des objectifs techniques ambitieux, afin d'encourager notre tissu économique à développer des solutions et produits innovants.



La cité scolaire de St Cirgues en Montagne



Les élus du Département de l'Ardèche, en lien étroit avec ceux de la commune avaient fixé un objectif ambitieux lors de la conception de la cité scolaire de St Cirgues en Montagne, établissement qui regroupe l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège. Ils ont souhaité la réalisation d'un bâtiment à énergie positive à plus de 1100 m d'altitude. Ce challenge a pu être relevé grâce à l'utilisation massive du matériau bois, en structure, en menuiseries, en système de chauffage et à la mise en place de solutions constructives innovantes par les entreprises du territoire pour traîter à la fois les enjeux acoustiques et les contraintes thermiques.

Coût total des travaux : 6,585 M€ HT

Bâtiment de 4200 m

Près de 500 m³ de bois, 108 m³/m de SHON

Structure porteuse en poteau poutre bois,

Des ossatures murs en bois lamellé collé et massif, isolé en bottes de paille,

Des planchers bois en panneaux contrecollés.

Des menuiseries intérieures et extérieures en bois

Une chaufferie bois plaquette



Le réseau de chaleur de Gluiras



La création de petits réseaux de chaleur alimentés par des chaudières au bois énergie apparaît comme une solution pertinente pour diminuer l'empreinte carbone du territoire, pour améliorer la qualité des peuplements en forêt en facilitant la commercialisation des co-produits ou sous-produits issus de l'exploitation forestière et pour soutenir le développement d'un tissu économique local de valorisation de la biomasse forestière.

Conscient de ces impacts positifs, le Département a choisi de soutenir les projets des acteurs publics de création de réseaux de chaleur au bois énergie, ou de raccordement à un réseau existant, dans le cadre de l'appel à projet Ardèche Durable.

Ce fut le cas du projet porté par la commune de Gluiras qui vise à raccorder à un réseau de chaleur au bois énergie 6 bâtiments alimentant plus de 30 personnes.



Plaquette réalisée avec l'appui de :







